

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2020091304

Dossier numéro : 2020-04-17/01

Titre

17 AVRIL 2020. - Crédits hypothécaires. - Variabilité des taux d'intérêt. - Indices de référence. - Arrêté royal du 14 septembre 2016 relatif aux coûts, aux taux, à la durée et aux modalités de remboursement des contrats de crédits soumis à l'application du livre VII du Code de droit économique et à la fixation des indices de référence pour les taux d'intérêts variables en matière de crédits hypothécaires et de crédits à la consommation y assimilés. - Avis La liste des indices de r

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 17-04-2020 page : 26817

Entrée en vigueur : 01-04-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

Agence fédérale de la Dette

Crédits hypothécaires. - Variabilité des taux d'intérêt. - Indices de référence. - Arrêté royal du 14 septembre 2016 relatif aux coûts, aux taux, à la durée et aux modalités de remboursement des contrats de crédits soumis à l'application du livre VII du Code de droit économique et à la fixation des indices de référence pour les taux d'intérêts variables en matière de crédits hypothécaires et de crédits à la consommation y assimilés. - Avis

La liste des indices de référence du mois d'avril 2020 est composée comme suit :

Indice A (certificats de trésorerie 12 mois) : - 0,556

Indice B (obligations linéaires 2 ans) : - 0,510

Indice C (obligations linéaires 3 ans) : - 0,449

Indice D (obligations linéaires 4 ans) : - 0,350

Indice E (obligations linéaires 5 ans) : - 0,239

Indice F (obligations linéaires 6 ans) : - 0,150

Indice G (obligations linéaires 7 ans) : - 0,083

Indice H (obligations linéaires 8 ans) : - 0,026

Indice I (obligations linéaires 9 ans) : 0,030

Indice J (obligations linéaires 10 ans) : 0,090

Les indices périodiques correspondants sont communiqués ci-après :

Periodiciteit				Périodicité			
Index	Maandelijks	Trimestrieel	Semestrieel	Indice	Mensuelle	Trimestrielle	Semestrielle
A	- 0,0465	- 0,1393	- 0,2784	A	- 0,0465	- 0,1393	- 0,2784
B	- 0,0426	- 0,1277	- 0,2553	B	- 0,0426	- 0,1277	- 0,2553